

## Appel de Candidatures de la SAFER Ile de France

Articles L 143-3 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Ile de France se propose de **retrocéder ou d'échanger** ou de **louer** les biens fonciers ci-dessous désignés :

### Département : ESSONNE (91)

#### Commune : BRIIS-SOUS-FORGES - 86 a 74 ca

Parcelles cadastrées :

- Butte du bois chaperon : F-86 - La sabliere et la justice : C-511 - Le vaux laurent : D-51

Ce bien figure en zone A (agricole) et U (urbaine) du plan local d'urbanisme (PLU).

**ET**

#### Commune : COURSON-MONTELOUP - 48 a 35 ca

Parcelle cadastrée :

- Le coudray : ZA-28[1]

Ce bien figure en zone A (agricole) du plan local d'urbanisme (PLU).

La superficie totale de cet ensemble foncier est de 01ha 35a 09ca.

**Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme** peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : [www.saferidf.fr](http://www.saferidf.fr), AU PLUS TARD LE 13/02/2023**. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

SAFER de l'Île-de-France – 19 rue d'Anjou 75008 PARIS

Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50

**Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.**